

taux d'intérêt du jour, vous, en tant qu'employés privés, êtes obligés de le faire, mais pas nous. C'est pour cela que je ne puis appuyer l'amendement. Je ne vois pas son utilité.

A mon avis, le gouvernement a l'obligation morale de relever les pensions de ses fonctionnaires retraités, et j'espère qu'il le fera dans le plus bref délai possible. Or cet argument ne tient plus, si, voulant se poser en actuaire, on dit: cette année, la caisse a recueilli tant et déboursé tant. Personne ne peut juger de l'état d'une caisse semblable en examinant les rentrées et les sorties d'argent de une, deux ou trois années. Seuls ceux qui connaissent le montant des sommes qui seront ou pourront être réclamées, et les ressources disponibles pour faire droit à ces réclamations, peuvent en juger. Pourquoi se faire passer pour des experts en la matière quand nous ne le sommes pas. Nous ne sommes pas des actuaires. Nous ne sommes pas aptes à juger de la solvabilité de la caisse. A mon avis, il ne sert à rien de dire: Voici ce qu'un employeur privé doit faire, mais le gouvernement, lui, peut enfreindre toutes les règles. Pour ma part, je ne puis admettre cela. Je voterai donc contre l'amendement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député me permettrait-il une question?

M. Francis: Volontiers.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vu que le député veut que nous gardions tout aussi ordonné que possible, j'aimerais lui demander ceci: Croit-il qu'il est juste de dire, ainsi qu'il me semble le faire, que les articles 19, 34 et 48 prévoient qu'un taux d'intérêt accru sera versé au fonds, sans signaler que les mêmes articles prévoient une réduction des autres sommes ajoutées au fonds de sorte qu'au bout du compte cela ne fait aucune différence?

M. Francis: J'ai signalé que, pour l'année courante, le gouvernement du Canada avait versé 200 millions de dollars relativement aux arrérages créés par des augmentations de salaires. J'ai également signalé qu'une augmentation de 3 p. 100 sur les services d'intérêt courants au fonds, ce qui est environ de l'ordre nécessaire pour tenir compte des taux courants, ne donnerait que la moitié de ce montant, soit 100 millions de dollars. En outre, j'ai indiqué—et je n'ai aucunement l'intention de le cacher—que le gouvernement tentait tout simplement de mettre un peu d'ordre dans son activité. Mais cela ne fait que souligner clairement, pour tout le monde, que même si l'intérêt était haussé jusqu'au

niveau des taux courants, le gouvernement du Canada devrait encore verser un montant considérable pour maintenir le fonds conforme au genre de règlement que tout bon employeur devrait suivre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ne s'agit-il pas de tant plus de «x» et d'autant moins de «y», pour aboutir à la même équation?

M. Francis: Si le député croit que cela sert à quelque chose de poursuivre la discussion sur ce ton-là et de prolonger ainsi le débat sur la consolidation, cela ne tient qu'à lui, mais je sais qu'il y a des gens qui ne comprennent pas ce genre de raisonnement.

M. J.-T. Richard (Ottawa-Est): J'ai pris la parole lors de la deuxième lecture de ce bill, monsieur l'Orateur. Maintenant que nous en sommes à l'étape du rapport, je voudrais ajouter quelques mots.

Je ne crois pas que la situation dans laquelle nous nous trouvons soit fort encourageante. Aujourd'hui, alors que nous discutons de la pension, nous en sommes encore aux vieux principes. Les dispositions du bill, on l'a signalé il y a un instant, sont avantageuses pour les fonctionnaires encore en service, mais elles ne valent rien pour ceux qui prendront leur retraite plus tard, car ils se trouveront dans la même situation que ceux qui ont pris leur retraite il y a quelques années.

Je ne suis pas de l'avis de mon honorable ami d'Ottawa-Ouest (M. Francis), sur un point tout au moins. Il prétend que notre obligation à l'égard des fonctionnaires retraités est une obligation morale. A mon avis, c'est une question de justice. Il incombe au gouvernement d'admettre que ce qui se faisait auparavant n'était pas nécessairement juste.

Je puis parler clairement et ouvertement au sujet de ce problème. J'étais le président du comité qui a recommandé les amendements aux mesures ayant trait aux pensions au regard de la situation des fonctionnaires retraités. Nous avons examiné à fond la question du financement, le versement des sommes obtenues grâce à des taux d'intérêt plus élevés et autres points. Je ne suis pas comptable ni économiste et c'est peut-être pourquoi je m'intéresse plus au bien-être des gens qui sont réellement concernés par ce problème en 1969.

Une chose m'inquiète encore, c'est qu'il y ait trop d'anciens fonctionnaires qui ne peuvent obtenir un revenu acceptable que grâce au relèvement de leur pension. Les moyens pour y parvenir sont, à mon avis, secondaires. Il m'importe peu que ce fonds fonctionne ou